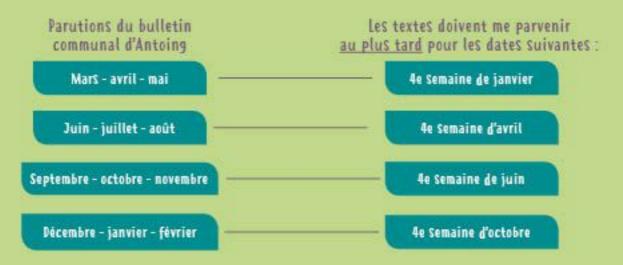
BULLETIN COMMUNAL DE LA VILLE D'ANTOING

Récapitulatif des délais



Veuillez me signaler dès que possible votre intention de publier un article.

Il peut toujours me parvenir avant les dates reprises ci-dessus.

Pour le site web de la Ville d'Antoing, il n'y a pas de délai, votre info sera mise en ligne dès que possible.